



## **1. Cadre responsable**

avril 2019.

## **2. Définitions**

NIL

## **3. Application, conformité et surveillance**

Cette politique s'applique à tous les employés, consultants, entrepreneurs et employés temporaires de la CCC. L'ensemble des politiques de la politique de gouvernance (PG-101) doit être consulté concernant l'application, la conformité et la surveillance du présent document.

## **4. Contexte**

marchandises et des

Canada, notamment en gérant  
(APPD), un traité avec les États-Unis concernant les approvisionnements en matière de  
les États-Unis et vise à maintenir la base industrielle de défense nord









La CCC fait aussi preuve de diligence raisonnable relativement à la conduite responsable des entreprises exportatrices, y compris le respect des droits de la personne.

(2) AGIR

ou atténuer les risques, notamment en jouant de son influence auprès de tierces parties. Le CDP et le CROA peuvent aussi recommander de ne pas exécuter une peuvent être évités ou atténués.



**7. Annexes et appendices (selon les besoins)**

NIL

**8. Références**

*Documents externes*

[Traité sur le commerce des armes](#)

[Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de](#)

---

*Documents internes*